

# L'enquête publique : un travail pour l'éleveur.

*Christian NICOURT et Jean-Max GIRAULT*

*INRA-TSV*

*65, Bd. de Brandebourg, 94205 Ivry Cedex*

## **L'enquête publique : un travail pour l'éleveur**

Les enquêtes publiques (EP) ouvertes lors d'implantations, de régularisations ou d'extensions d'élevages porcins sont de plus en plus conflictuelles. Ces conflits peuvent même retarder, voire remettre en cause le projet des éleveurs. Or, d'après les prescriptions de la procédure, comme selon une perception répandue dans le public, les éleveurs semblent absents lors des enquêtes. Notre propos est d'aller à l'encontre de cette opinion. Pour cela, nous formulons l'hypothèse que l'EP est constitutive du travail de l'éleveur. Plus précisément, nous nous interrogeons sur l'influence des enquêtes publiques sur le travail des éleveurs qui y ont été soumis, en nous appuyant sur la notion d'expérience du travail, qui distingue l'expérience immédiate – l'épreuve – de l'expérience acquise. Pour tester cette hypothèse, nous nous sommes entretenus avec des éleveurs, en visant à leur faire produire des récits de leurs EP retraçant leur vécu. Alimentés et cadrés par des documents écrits émanant des dossiers d'autorisation concernés, ces récits permettent de construire ce que peut être le travail d'EP du point de vue de l'éleveur.

L'analyse souligne dans un premier temps les limites de la dimension prescriptive de l'EP pour rendre compte du travail réel de l'éleveur. Elle montre ensuite la dimension éprouvante de l'expérience immédiate du travail d'EP, puis la construction, dans un cadre plus vaste - temporel et collectif - « d'une » expérience d'EP. Elle s'interroge au final sur l'influence de ces expériences du travail sur l'identité des éleveurs.

## **Public environmental inquiries : a work for breeders**

Public environmental inquiries conducted for rearing facilities, either at their creation, regularization or for their development, are more and more conflicted. These conflicts can delay, to even question the project of farmers. However, according to the regulations of the procedure, as according to a common public opinion, stockbreeders seem absent during the time of the inquiry. Our purpose is to contrary this opinion. For that, we formulate the assumption that the inquiry is constitutive of the work of the stockbreeder. More precisely, we wonder about the influence of the public inquiry on the work of the stockbreeders who were submitted to, basing us on the concept of experience of work, which distinguishes the immediate experiment – the test – from the gained experience.

To test this assumption, we discussed with stockbreeders, while aiming at making them produce accounts of their inquiries, recalling their lived experiences. Fed and tallied by documents emanating from the files of administrative rules, these accounts make it possible to build what can be the work of inquiry from the point of view of the stockbreeder.

The analysis initially underlines the limits of the prescriptive mainspring of the inquiries to account for the real work of the stockbreeder. It shows then the suffering dimension of the immediate experience of the work of inquiries, then the construction, within a vaster framework - temporal and collective of an expérience of inquiries. It wonders at least about the influence of these experiences of work on the identity of the stockbreeders.

## INTRODUCTION

Les enquêtes publiques (EP) ouvertes lors d'implantations, de régularisations ou d'extensions d'élevages porcins sont de plus en plus conflictuelles. Ces conflits peuvent même retarder, voire remettre en cause le projet des éleveurs. Or, d'après les prescriptions de la procédure, comme selon une perception répandue dans le public, les éleveurs semblent absents lors des enquêtes. Notre propos est d'aller à l'encontre de cette opinion. Pour cela, nous formulons l'hypothèse que l'EP est constitutive du travail de l'éleveur. Plus précisément, nous nous interrogeons sur l'influence des enquêtes publiques sur le travail des éleveurs qui y ont été soumis, en nous appuyant sur la notion d'expérience du travail, qui distingue l'expérience immédiate – l'épreuve – de l'expérience acquise. Pour tester cette hypothèse, nous nous sommes entretenus avec des éleveurs, en visant à leur faire produire des récits (VEYNES, 1971) de leurs EP, retraçant leur vécu. Alimentés et cadrés par des documents écrits émanant des dossiers d'autorisation concernés, ces récits permettent de construire ce que peut être le travail d'EP du point de vue de l'éleveur.

Nous verrons dans un premier temps que la dimension prescriptive de l'EP ne peut, comme pour tout travail, rendre compte de la réalité de celui de l'éleveur (WISNER, 1995). Dans l'écart entre ces deux ordres, se construit l'expérience du travail, à partir de l'intelligence, l'intuition et le zèle du travailleur, s'appuyant sur ses pairs et des techniques. Deux catégories d'expériences en découlent. Nous mettrons d'abord en évidence les expériences immédiates du travail d'EP comme épreuves. Nous verrons ensuite que cette construction s'inscrit dans un cadre plus vaste - temporel et collectif - pour constituer « une » expérience de l'EP. Nous nous interrogerons au final sur l'influence de ces expériences du travail sur l'identité des éleveurs.

### 1. L'ENQUÊTE PUBLIQUE NE SERAIT PAS UN TRAVAIL D'ÉLEVEUR

Les textes, comme ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre, les interpellants de l'éleveur ou les organismes de formation, voire les organisations professionnelles agricoles ne considèrent pas que l'EP soit un travail pour l'éleveur. On peut comprendre ainsi que même des éleveurs n'envisagent pas, au premier abord, que l'enquête publique relève de leur travail.

Les textes envisagent une intervention extrêmement limitée de l'éleveur. Le décret du 23/4/85, pris en application de la loi Bouchardeau, réduit son activité à celle du maître d'ouvrage (MO) lors de l'EP, qui doit produire les éléments du dossier d'autorisation en amont de l'enquête et un mémoire en réponse écrit à son issue. Le texte précise ses relations avec le commissaire enquêteur (CE). Le CE a la possibilité de demander un rendez-vous au MO. Plus précisément, « lorsqu'il entend faire compléter le dossier par un document existant... Le CE en fait la demande au maître d'ouvrage ». Il peut signaler des erreurs dans le dossier et solliciter une visite de l'installation. A propos du mémoire en réponse, le CE considère « qu'il est généralement utile de revoir le pétition-

naire quand on dispose des observations du public » (CHAUMET, 1993). Bref, lors de l'enquête, l'éleveur peut demeurer invisible pour le public et ne répondre qu'à d'éventuelles demandes du CE.

Cette absence de l'éleveur est soulignée par les interpellants, notamment les associations. Elle est interprétée comme un refus de dialogue de sa part et/ou comme la preuve de son incapacité à répondre aux critiques. Par contre, pour la population proche, la retenue est de mise. A moins que l'EP ne permette de rejouer d'autres querelles ou interfère avec le jeu politique local. L'éleveur inscrit alors ces critiques dans une durée qui dépasse celle de l'EP ; le moment n'est pas propice pour répondre.

Semblablement, les organisations professionnelles sont en retrait, si ce n'est absentes lors des EP. Apparaissant surtout comme un contrepois aux contestations des associations, elles inscrivent leurs arguments dans une démarche « de communication », qui a peu d'incidences dans les contextes d'EP. Ces deux types d'engagement demeurent dans l'ordre du prescrit. Souvent, lors du déroulement des EP, les soutiens professionnels sont limités à des consignations qui visent à « faire nombre ». Ils fournissent aussi des arguments qui étayent l'avis du CE. Mais ils laissent l'éleveur démuni dans l'épreuve.

Plus en amont, dans l'enseignement agricole initial, les formations sur le travail et ses questions juridiques et sociales sont limitées. Certes, ces lacunes sont parfois comblées en formation continue et étayées des expériences des stagiaires. Néanmoins, le travail d'EP n'y est pas traité. Or, la formation permet la formalisation des problèmes. Elle les rend visibles et introduit à une dynamique de débat. C'est un support de connaissances et de réflexions face à l'épreuve, mais aussi un cadre d'interrogation et d'amélioration des conditions du travail.

### 2. L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST UNE ÉPREUVE

L'épreuve, qui rend compte de l'acharnement de l'individu sur le réel, engage toute son intelligence, sa ruse et son expérience. Il invente pour combler cet écart qui sépare la prescription du réel auquel il est confronté. Cette épreuve de l'enquête publique se présente alors pour l'éleveur comme une souffrance (DEJOURS, 2000) aux multiples facettes.

En effet, au moins deux grandes catégories de critiques affectent l'éleveur lors de l'EP. Les critiques de populations éloignées - au-delà de la commune d'implantation de l'élevage - ne sortent pas du registre de la prescription. Elles confrontent le projet de l'éleveur - en tant qu'installation - aux prescriptions des textes. Ici, l'étude d'impact, dont le schéma est construit dans la perspective de gestion des établissements à haut risque, fournit une lecture de l'élevage, assimilé à une entreprise chimique. A ce niveau, les critiques émanent de militants et d'associations. Elles portent essentiellement sur le modèle de production qui se dégage du projet. Elles s'adressent à l'installation, comme entreprise-type, d'où les propositions de modèles alternatifs : paille, sciure, plein-air, tailles-type (petit/grand, industriel/familial...). Ces cri-

tiques sont éventuellement contextualisées pour prendre en compte des particularités du site : proximité de cours d'eau... Elles affectent l'éleveur dans la mesure où elles peuvent remettre en cause son projet ou du moins le retarder – notamment sur un plan procédural – en le menaçant d'un recours en tribunal administratif. Dès lors, le problème posé à l'éleveur est celui de la validité formelle du dossier présenté à la procédure d'autorisation.

Les critiques de la proximité sont portées par des voisins, éventuellement organisés en association et des élus de la commune d'implantation de l'élevage. Elles portent sur le comportement de l'éleveur, vu par eux comme une expérience de son activité d'élevage. Elles touchent l'éleveur d'autant qu'elles émanent de personnes qui partagent avec lui un même espace d'interconnaissance. Celles qui proviennent d'autres agriculteurs sont plus mal ressenties, car elles semblent désigner des fautes, des infractions. Toutes ces critiques s'adressent à l'éleveur, sans distinguer le professionnel de l'individu. Pourtant, celui-ci est nommé, soulignant l'amalgame des critiques. L'éleveur les ressent d'autant plus fortement que les arguments dénoncent sa manière de travailler comme son comportement dans la société de proximité. Cette double dénonciation se traduit par un sentiment d'isolement et de mise au ban de la société, d'autant que le soutien de son milieu professionnel demeure limité. Plus particulièrement, elle fragilise son insertion sociale dans son territoire.

Plusieurs types d'arguments sont soulignés. Les premiers portent sur la connaissance du travail d'élevage. Ces arguments sont infondés selon l'éleveur, car ils témoignent d'une méconnaissance de « sa réalité » de travail. Ce sont des incompréhensions des pratiques mises en œuvre et aussi des conséquences de ces incompréhensions : des intentions prêtées et de la méfiance. Les seconds sont des arguments référés à des individus. Ils soulignent les relations sociales de l'éleveur. Ces arguments sont interprétés comme des trahisons.

Lors de l'épreuve, les éleveurs se sentent seuls. Leur soutien est essentiellement celui de leurs proches et reste surtout limité à leurs relations affectives. Ils déplorent la faiblesse de l'aide organisée par le milieu professionnel. On peut inscrire cet isolement dans une double perspective. La rétractation de la population active agricole s'est accompagnée d'une transformation de l'organisation du travail. Ici, le « développement » a individualisé le travail et restreint la mobilisation collective. La rurbanisation du milieu rural rend les agriculteurs minoritaires dans l'espace rural et réorganise leur espace de travail. On remarque ici que l'accentuation des critiques de la société qui en résulte est renforcée par la faiblesse de la reconnaissance des pairs, fragilisant l'identité de l'éleveur.

Les critiques conduisent finalement à une stigmatisation du métier. Elles fonctionnent également à l'intérieur du milieu professionnel et au sein même des éleveurs, par intériorisation de la stigmatisation extérieure, et ce dans différentes configurations d'élevage. Ces critiques brisent les solidarités, aussi bien au travail, en mettant en exergue des figures

extrêmes, que dans le territoire, affectant ainsi la dynamique des réseaux locaux.

Au-delà de ce milieu, l'élevage porcin est désigné comme l'archétype de la pollution agricole et de l'élevage « industriel ». Les médias contribuent à forger cette représentation collective en la renforçant, d'autant qu'elles opèrent comme amplificateur, en mettant en scène l'exceptionnel. Mais cette stigmatisation est plus perceptible et plus prégnante dans la proximité. Elle affecte les activités quotidiennes du travail. Elle met à jour des situations de construction de l'isolement de l'éleveur. Certaines formes d'opposition renforcent cette dynamique d'isolement. Le porte-à-porte effectué pour faire signer une pétition vise à signifier à l'éleveur qu'il se heurte à la volonté commune. L'opposition de certains se transforme parfois en restriction des échanges. L'EP transforme durablement les relations sociales de proximité. Elle peut aboutir à une quasi quarantaine. Ici aussi, la sphère affective n'est pas épargnée.

### **3. DE L'ÉPREUVE DE L'EP SE DÉGAGE UNE EXPÉRIENCE**

L'expérience est forgée de multiples épreuves. La mémoire des épreuves se combine avec des opinions – des propos publics, tenus dans des médias, des réseaux, etc. – issues aussi bien de débats collectifs que de propos émanant de sources variées. Ces « fruits de l'expérience » reprennent un sens lorsqu'ils visent à être narrés, transmis à des pairs ou lorsque l'éleveur est lui-même de nouveau face à l'épreuve. L'EP est ainsi conçue comme une période d'un travail plus vaste, en termes temporels, spatiaux et sociaux. Alors, elle pose la question du domaine de ses activités, de ses compétences et de ses interlocuteurs.

#### **3.1. L'EP souligne que le travail d'élevage s'effectue dans l'espace public**

La rurbanisation du milieu rural et la rétractation des actifs agricoles ont modifié l'espace de travail de l'éleveur. La configuration qui en résulte, notamment au niveau des parcelles fait que, désormais, il travaille en public.

Les analyses du travail effectuées dans les élevages dans les années soixante montraient que les distances parcourues par les éleveurs, au sein de leurs bâtiments, étaient conséquentes et d'autant plus pénibles qu'elles s'accompagnaient de ports de charges. Aujourd'hui, tracer les circuits des déplacements problématiques du point de vue des éleveurs suppose aussi l'observation de leur travail hors des bâtiments d'élevage. Celle-ci montre l'augmentation des circuits liés aux distances aux parcelles, mais elle met surtout en évidence les rencontres lors de ces déplacements et les mesures prises pour qu'elles ne soient pas problématiques. Les déplacements, leurs horaires et leurs destinations sont alors prévus dans une perspective de précaution : pour ne pas gêner ou, a contrario, pour susciter l'occasion d'une rencontre, afin de gérer un problème. L'espace de travail de l'éleveur est désormais aussi celui de l'espace quotidien, voire récréatif, d'autres populations. Ce travail devient ainsi envisagé en co-action avec d'autres acteurs. Certains le conçoivent comme un espace partagé (PUJOL et DRON, 1998).

Un espace partagé suppose des règles de cohabitation permettant le fonctionnement de la « polis ». A défaut, les acteurs sont en tension et instaurent des rapports de force. A minima, ils s'expriment sous la forme d'une surveillance réciproque. Et lorsque des activités sont régies par des règles ou des normes, la surveillance se transforme en contrôle et fait de l'espace public un outil d'influence (FOUCAULT, 1975). Dans un cadre de tension, ce contrôle est également vecteur de souffrance, quand il s'exerce en permanence et touche au final à la liberté de l'individu, bien au-delà de son travail. Cette inscription du travail dans l'espace public peut en effet conduire à des situations humiliantes. Lorsque l'éleveur commet une erreur et que les rapports sont tendus à l'extrême, elle peut se traduire en dépôt de plainte. Alors, l'erreur relevée est parfois plus éprouvante, lorsqu'elle est signifiée comme une faute et suggère une absence de respect.

Lorsque la pression s'exerce dans l'espace public, la réponse vise à la démonstration, à l'exemplarité. Celle-ci s'exerce au travers de la présentation de l'installation et par la mise en visibilité des précautions adoptées dans le travail. La visite de l'installation est conçue comme démonstration du travail. Elle vise à montrer les pratiques qui y sont exercées et à signifier la transparence de l'action de l'éleveur. Certes, ce ne sont pas les pairs qui visitent, mais la fierté de l'éleveur lors de la visite montre bien que le jugement du visiteur participe à la reconnaissance de son travail au travers de ce substitut.

A l'extérieur de l'élevage, la conscience d'être en co-activité dans le territoire conduit à prendre des précautions. Celles-ci requièrent la connaissance des contextes à problèmes potentiels, des acteurs auprès desquels intervenir et l'information de ces derniers. Cette transmission d'information et les négociations éventuelles passent souvent par le recours aux tiers, notamment dans des réseaux. L'information pertinente y est recherchée et « on fait savoir » (que l'on va épandre), quêtant l'éventuel conseil de report. Le passage de l'information par les tiers (les réseaux) est alors un outil d'autant plus efficace pour l'action, que ceux-ci véhiculent les soucis de prudence déployés par l'exploitant.

Ces différentes réponses constituent ainsi des démonstrations d'une déontologie singulière. Celle-ci propose des règles du travail bien fait, dont l'installation mise en valeur apparaît garante, tandis que les négociations des épandages dans un espace de co-action social en représentent un versant situé et plus hybride.

### 3.2. L'épreuve de l'EP produit des compétences

Les compétences, qui apparaissent mises en œuvre lors de l'EP, s'inscrivent dans un mouvement général de développement de celles du travail agricole. L'élargissement du champ de ce travail est une histoire longue. On peut peut-être alors lire le « développement » comme l'intégration de multiples compétences... La gestion de l'EP s'inscrit dans cette perspective.

Elle souligne une fois encore que les exigences prescrites ne rendent pas compte de la réalité. Les exigences de qualité, qui s'affichent au travers de nouvelles prescriptions (certifica-

tions, mises aux normes, etc.), soulignent d'autant plus leurs limites lorsque les dispositifs de construction des compétences sont modifiés par la rétractation des cadres collectifs d'expérience et de débat du travail : disparition relative des femmes sur les exploitations, restriction des échanges professionnels liée à celle des actifs agricoles dans l'espace proche et déclin de l'entraide collective (CUMA...). En parallèle, la disparition d'élus agriculteurs dans les conseils municipaux prive d'un cadre de débat public sur la cohabitation des acteurs de l'espace rural. Cependant, les conflits territoriaux débouchent aussi sur la construction de compétences collectives nouvelles, négociées à l'aune des exigences réelles du travail, que traduit la production d'accords plus ou moins formels.

L'épreuve de l'EP conduit l'éleveur à s'interroger sur le développement futur de son exploitation. Elle offre une bonne perspective pour penser au présent son inscription dans la durée. Alors, le sens du travail et ses compétences en sont recomposés. L'expérience donne un autre statut à des compétences jusqu'ici informelles.

Les éleveurs présents aux permanences d'EP soulignent les compétences qu'ils jugent a posteriori pertinentes, à l'aune des problèmes rencontrés. Trois catégories ressortent. Des compétences techniques pour maîtriser le dossier doivent s'accompagner de compétences de repérage des actions et des acteurs pertinents, pour donner de l'efficacité à l'action et limiter les malentendus. Des compétences de communication permettent de faire passer un message à diverses catégories d'acteurs et d'en recevoir la critique.

L'EP oblige à mieux connaître l'interaction entre l'élevage et la proximité. Sur le plan physique, l'étude d'impact et l'étude agro-pédologique sont une mine de connaissances. La maîtrise de ces documents n'est pas aisée, d'autant qu'ils ont souvent été réalisés par un cabinet, en dehors de l'éleveur. Elles fournissent des informations d'autant plus importantes qu'elles seront au centre des controverses. Quant à l'abondante cartographie des documents, c'est un support qui peut être utilisé dans d'éventuelles négociations. Elle constitue aussi un outil pour concevoir la mise en œuvre des épandages permettant d'optimiser les circuits en tenant compte des espaces problématiques.

Juste avant l'ouverture de l'EP, les éleveurs rencontrent différents acteurs : maires des différentes communes du périmètre de l'EP, représentants de l'association de pêche... Ce travail de prévention, par la défense de son dossier, vise à se faire des alliés ou à négocier avec « les acteurs d'influence ». L'épreuve que constitue l'EP et son déroulement en temps limité obligent aussi à prévoir les acteurs critiques, autant que leurs critiques. Apprécier les situations permet aussi de fournir des réponses appropriées pour illustrer l'argumentation. A ce moment, la maîtrise du débat oral, comme celle de soi face à la critique, permettent de mieux défendre son projet. Malgré les débats parfois vifs, les éleveurs qui ont fait l'expérience de participer aux permanences de l'enquête en tirent satisfaction.

Au-delà de l'EP, le travail consiste en la production d'une cohabitation acceptable dans la proximité. Ici, les compé-

tences mises en œuvre supposent des choix et des essais techniques, un travail de surveillance et d'information pour rendre compatibles ses activités avec celles des autres acteurs de l'espace, l'élaboration de méthodes montrant l'apport du travail de l'éleveur à la collectivité.

Certes, des techniques sont disponibles, mais elles ont un coût en termes financiers, de compétences et de maîtrise. Une station d'épuration est un dispositif complexe dont on envisage aisément qu'il peut être problématique. Pourtant, qu'en est-il de la réalisation d'un plan d'épandage, qui doit mêler contraintes réglementaires, exigences de production et cohabitation sociale ? Plus simplement pourrait-on croire, l'usage d'un masquant d'odeurs ne devrait pas poser problème, si ce n'est son coût. Mais pour arriver à un travail efficace et acceptable, la mobilisation de multiples expériences (débat et comparaisons avec des pairs) et de multiples essais (de marque commerciale, de dose, de conditions d'emploi...) est nécessaire.

Les éleveurs ont l'habitude de la surveillance des animaux. Ils savent qu'elle met en évidence des périodicités qui permettent la prévision des soins et leur pertinence. Sur le territoire, la méthode est voisine, tout en se combinant avec la prévision de l'inscription spatiale de l'action. Cette surveillance permet une connaissance de l'activité de l'autre, fondée sur l'expérience quotidienne des activités partagées dans l'espace public. Untel est là à telle heure... Cette surveillance permet de « faire attention », mais aussi de prévenir quelqu'un de l'action future. Il est plus aisé d'annoncer « fortuitement », à l'occasion d'une rencontre, un épandage prévu et éventuellement d'en négocier le report, plutôt que de devoir s'adresser explicitement au voisin dans cet objectif ; ce qui pourrait alors se transformer en une « demande d'autorisation ». La technique du « faire-savoir » emprunte d'autres chemins. A l'occasion de conversations lors de rencontres collectives (attente des enfants en sortie de l'école...), l'éleveur prévient qu'il devrait épandre à tel moment, demandant

si la période est propice, sous-entendant que ceux qui souhaitent un aménagement le lui « fassent savoir ».

La création d'aménités ou leur préservation dépend bien souvent du travail agricole qui façonne le paysage. S'ils sont parfois le fruit de négociations plus ou moins explicites, les plantations d'arbre ou l'aménagement de chemins mettent en évidence cette indispensable contribution. Des entraides, reposant sur les potentialités des compétences de l'éleveur, peuvent aussi contribuer à une meilleure compréhension de son travail. Le lisier est mieux toléré lorsqu'il permet d'amender les jardins, et la présence de la tonne est mieux acceptée lorsqu'elle sert aussi à vider les fosses septiques. Le jardinage est aussi un cadre pédagogique pour les éleveurs, qui font mieux saisir leur travail et ses contraintes. Plus précisément, les visites d'élevage, conçues comme une offre d'activité pour des écoles ou l'occasion de débat avec des groupes, inscrivent l'élevage dans son territoire. Bien évidemment, la capacité à négocier d'éventuels incidents demeure stratégique. Mais elle sera d'autant plus aisée, que le phénomène apparaîtra accidentel, quand l'élevage s'est ancré dans sa proximité, en s'adossant à des règles qui prennent en compte ses relations avec les autres acteurs de son territoire de travail.

## CONCLUSION

L'EP est un travail d'éleveur. Pour cela elle est certes une souffrance. Mais en produisant des connaissances, elle peut se transformer éventuellement dans l'ordre du plaisir, d'autant qu'elle peut apparaître comme un « combat » mené et remporté, lorsqu'a été montré un bel élevage et gagné la confiance des proches. Plus encore, cette expérience passe par la construction d'une politique de l'éleveur, qui peut prendre une forme collective, pour devenir une « politique volontaire ». Ainsi, des éleveurs rendent publique leur volonté de réaliser, ensemble, « du bon travail », c'est-à-dire un travail exemplaire pour leurs pairs comme pour les autres acteurs qu'ils côtoient. À ce prix, l'identité des éleveurs de porcs peut être valorisée et assumée pleinement.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHAUMET M., 1993. Conduire l'enquête publique. Une démarche de commissaire-enquêteur. Paris : éd. Juris Service.
- DEJOURS C., 2000. Travail, usure mentale (3<sup>ème</sup> ed.). Paris : Bayard.
- FOUCAULT M., 1975. Surveiller et punir. Paris : Gallimard.
- PUJOL, J. L., DRON D., 1998. Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige. Paris : La Documentation Française.
- VEYNES P., 1971. Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie. Paris : Seuil.
- WISNER A., 1995. Réflexions sur l'ergonomie. Toulouse : OCTARES.

